

AVIS DE PUBLICITE

LORIENT HABITAT

M. Alain LAMPSON - Directeur Général
4 bd Général Leclerc
CS 95568
56325 LORIENT - Cedex
Tél : 02 97 21 06 96



W Correspondre avec l'Acheteur

L'avis implique l'établissement d'un Accord-Cadre.

Durée : 12 mois

Accord-cadre avec un seul opérateur.

Objet	FOURNITURE CYLINDRE SUR COMBINAISON				
Référence	2021107				
Type de marché	Fournitures				
Mode	Appel d'Offres ouvert				
Code NUTS	FRH04				
Lieu de livraison	1 ROND POINT DU MOUSTOIR 56100 LORIENT				
Durée	12 mois				
DESCRIPTION	L'accord-cadre sera exécuté par l'émission de bons de commande. Chaque lot fera l'objet d'une attribution séparée.				
Code CPV principal	44500000 - Outils, serrures, clés, charnières, fermoirs, chaînes et ressorts				
	La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : Non				
Forme	Prestation divisée en lots : Oui Possibilité de présenter une offre pour tous les lots Les variantes sont refusées				
Reconductions	Oui Nombre de reconductions éventuelles : 3				
Lots	Libellé	Estimé € HT	Mini € HT	Maxi € HT	CPV
N° 01	cylindre sur combinaison Description : cylindre sur combinaison				98395000
N° 02	cylindre europeen Description : cylindre europeen				98395000
N° 03	controle d'accès Description : controle d'accès				42961100

Conditions relatives au contrat

Autres conditions Conditions particulières d'exécution :
L'exécution des prestations débute à compter de la date de notification du contrat.

Aucune clause de garantie financière prévue.
Aucune avance prévue.
Les prestations sont réglées par des prix unitaires.
Les prix sont actualisables.
Le paiement des prestations se fera dans le respect du délai global de paiement applicable à l'acheteur.

Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
- Certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques. Il est accepté d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par le candidat, si celui-ci n'a pas accès à ces certificats ou n'a aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés
- Formulaire DC1, Lettre de candidature _ Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOTI1) :

- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus

Marché réservé : Non

Critères d'attribution Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Renseignements Correspondre avec l'Acheteur

Documents

- Règlement de consultation
- Dossier de Consultation des Entreprises

Si vous ne pouvez pas télécharger ces documents, demandez les par voie postale à :

Département maintenance patrimoine

<http://www.lorient-habitat.fr>

LORIENT HABITAT

56325 LORIENT CEDEX

Tél : 02 97 21 06 96

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

Date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents :

30/11/21 à 11h00

Offres Remise des offres le **30/11/21 à 11h00** au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Unité monétaire utilisée, l'euro.
Validité des offres : **3 mois** , à compter de la date limite de réception des offres.

Dépôt

- **Déposer un Pli dématérialisé**

Renseignements complémentaires

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Chaque transmission par voie électronique fera l'objet d'un accusé de réception. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites prévues. Si un nouveau pli est envoyé par voie électronique par le même candidat, celui-ci annule et remplace le pli précédent. Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier.

La transmission des plis sur un support physique électronique n'est pas autorisée.
Aucune forme de groupement n'est imposée à l'attributaire.

Les formats de fichiers acceptés par l'acheteur sont précisés dans le règlement de la consultation et sont rappelés lors du dépôt du pli sur le profil d'acheteur.

La signature électronique des documents n'est pas exigée pour cette consultation.

Fonds

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires :
Non

Recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Rennes

3, Contour de la Motte

Hôtel de Bizien

CS44416

35044 Rennes Cedex

Tél : 02 23 21 28 28 - Fax : 02 99 63 56 84

greffe.ta-rennes@juradm.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Envoi le à la publication

Publication aux supports de presse suivants : Ouest France - Bretagne - Morbihan



Pour le Directeur Général empêché,
La Directrice Générale Adjointe
Le Directeur Général
Stéphanie DUMINET
Alain LAMPSON